



Audience syndicale, vers une reprise du dialogue ?

Les résolutions de janvier ...

Le 16/01/2023

La CGT SPIIP 33 avait sollicité le DFSPIP pour une audience suite au fiasco des comités techniques relatifs au télétravail. Il nous a donc reçu le lundi 9 janvier.

Après avoir fait le constat d'un dialogue social malmené et rompu, le directeur a accédé à notre demande de rencontres tous les 2 mois, en dehors des comités techniques, pour échanger sur les réelles préoccupations et actualités des antennes.

Ainsi vos représentants CGT, largement réélus en décembre 2022, pourront porter vos demandes très régulièrement. Le rôle des représentants ainsi que les objectifs des comités techniques ont été réaffirmés et clarifiés. Le directeur s'engage à appliquer les textes régissant le dialogue social.

Si nous avons bien compris que la DISP impulsait une politique que la CGT qualifierait d'autoritaire, nous avons réaffirmé notre volonté de lutter pour faire appliquer les textes et les droits des personnels, que ce soit en matière de ressources humaines, d'organisation de service ou de qualité de vie au travail.

Nous avons réaffirmé que le télétravail ne pouvait être limité par des notes régionales en contradiction avec la loi; des recours sont d'ailleurs déjà déposés.

Nous avons également rappelé les consignes de la DAP (une fois n'est pas coutume!) :

- la formation ADERES ne doit pas être obligatoire (comme toute formation)
- la mise en œuvre de la prise en charge collective ADERES est laissée à l'appréciation des CPIP et n'a aucun caractère obligatoire. La mise en place du programme ADERES en milieu ouvert doit être discutée en comité technique comme toute modification d'organisation de service.

Nous avons rappelé que les exigences des autorités judiciaires vis-à-vis du SPIIP doivent être strictement légitimes et respecter nos missions.

Concernant les ressources humaines :

- ce sont 16 postes de CPIP qui sont réclamés à la prochaine CAP pour le MOB, les effectifs de référence semblent indiquer que le nombre d'agents est satisfaisant au MOL et à Gradignan.

Le problème du flux et de la répartition n'est absolument pas pris en compte.

- Un 6ème agent DDSE arrive en avril 2023.

- La direction nous indique que 3 contractuels sont actuellement en cours de recrutement :

* 2 CPIP pour Gradignan et le MOB

* 1 DPIP « partenariat » comme le prévoient les effectifs de référence

Nous avons rappelé que les contractuels ne sont pas une solution à la pénurie de personnels et qu'ils doivent être accueillis, accompagnés et formés;

Nous avons de nouveau demandé que les sollicitations RH des agents fassent l'objet de réponses systématiques.

Concernant les locaux, le bail du 8ème étage est enfin signé, les devis doivent être actualisés et re-validés.

Il ne faudra pas compter déménager à la cité administrative avant 2025.

Si le DFSPIP déclare attendre encore ses objectifs annuels de la région, nous sommes impatients de voir leurs déclinaisons locales.

Nous resterons vigilantes pour que les intentions de dialogue et de travail commun ne restent pas lettre morte. La parole des personnels doit être entendue et prise en compte. Nous y veillerons,

Les représentantes CGT SPIIP 33